

de mise en vigueur

du 26 avril 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 31 janvier 2023, publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 14 février 2023, entrent en vigueur le 1er mai 2023 :

1. décret du 31 janvier 2023 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 21'000'000.- pour financer les travaux de réhabilitation du tronçon En Favrins sur la RC 706 B-P, sur le territoire des communes d'Ormont-Dessous et Ormont-Dessus (BLV 725.20) ;
2. décret du 31 janvier 2023 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'000'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 26-C-P entre Vich et Begnins sur le territoire de la commune de Begnins (BLV 725.20).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 avril 2023.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

A. Buffat

Date de publication : 2 mai 2023